

Jobaat

MIRE, au service des personnes fragilisées

Les Missions régionales pour l'emploi (MIRE) guident des centaines de personnes vers un contrat durable. Comment fonctionnent-elles et avec quel résultat ?

• Aurélie COMPS

Que sont les MIRE ? Au quotidien, les Missions régionales pour l'emploi assurent le recrutement et la formation des demandeurs d'emplois motivés et en recherche d'un emploi durable et de qualité. Leur seule cible : l'emploi pour des personnes fragilisées et éloignées du monde du travail. Depuis la naissance de la première MIRE en 1991, en passant par la reconnaissance du secteur par le Gouvernement wallon en 2004, les Missions régionales pour l'emploi se sont considérablement développées.

11 ASBL distinctes

On compte en compte actuellement 11, réparties sur l'ensemble de la Région wallonne. Elles occupent 288 travailleurs investis au quotidien dans leurs missions. Leurs fonctions sont variées : prospecteur, job-coach, agent administratif, management, etc. Ensemble, elles assurent une large couverture géographique avec de nombreuses délocalisations pour un fonctionnement optimal et un service de proximité.

Sous forme d'ASBL, elles remplissent un rôle essentiel et unique sur le marché du travail wallon, telles des passerelles entre les demandeurs d'emploi les plus

fragiles et le monde de l'entreprise qu'elles côtoient quotidiennement. En tant qu'entreprises à profit social, elles visent à contribuer à la relance du secteur économique wallon.

Entre l'employeur et le demandeur d'emploi

La singularité du travail des Missions régionales pour l'emploi réside essentiellement dans leur logique de triangulation : demandeur d'emploi, agent d'insertion et employeur. Les Missions agissent sur les deux parties, les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Dans un premier temps, elles proposent des séances d'informations, de jobcoaching et des formations touchant à différents secteurs (aide aux personnes, vente, administratif, nettoyage, construction...), gratuitement. En qualité d'agence de placement, elles réalisent le « matching » entre les profils des candidats qu'elles préparent au mieux à leur futur emploi et la demande des entreprises avec lesquelles elles négocient les conditions favorables à l'intégration du nouveau travailleur. Un suivi en emploi durant le premier semestre de l'engagement renforce leurs actions. Il permet de pérenniser l'emploi



en anticipant les risques éventuels liés à la reprise d'une activité professionnelle et à la gestion des ressources humaines.

D'un côté, les demandeurs d'emploi bénéficient d'un accompagnement personnalisé vers et dans l'emploi privilégiant l'immersion en entreprise. De l'autre, les actions des MIRE se réalisent auprès des employeurs par la prospection de postes de travail, la négociation et l'analyse de la fonction et des compétences techniques et professionnelles liées au poste et par le suivi formalisé du nouveau travailleur durant les six premiers mois du contrat. ■

► www.intermire.be

Leur public cible

Les MIRE accompagnent les demandeurs d'emploi inoccupés, non soumis à l'obligation scolaire et répondant au moins à une et une seule des conditions suivantes :

- Ne pas disposer du certificat d'enseignement secondaire supérieur ou d'un titre équivalent (CESS) ;

- Comptabiliser au moins 2 ans de chômage sur les trois dernières années ;

- Bénéficier du revenu d'intégration (RIS) ou de l'aide sociale (CPAS) ;

- Réintégrer le marché de l'emploi après une longue période d'inactivité ;

- Être réfugié reconnu en Belgique ;

- Être ressortissant étranger ;

- Être reconnu par l'Awiph (Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée).

Résultat de 2014 : belle performance

En 2014, les résultats des MIRE en termes de mises à l'emploi de publics fragilisés sont marquants : 6 088 personnes ont été accompagnées, 4 649 d'entre elles ont signé un premier contrat de travail et 67,4 % de ces mises à l'emploi ont été validées par un contrat durable (contrat à durée indéterminée et contrat à durée déterminée de plus de 6 mois). Soit, pour ce dernier résultat, une augmentation de

12,5 % par rapport à 2013.

Les MIRE remplissent ainsi un rôle essentiel et unique sur le marché du travail. Il apparaît également que le dispositif des MIRE reste particulièrement adapté aux publics les plus fragilisés puisque, parmi les personnes accompagnées, 71 % ne disposent pas du CESS et 41 % sont au chômage depuis plus de deux ans. **A.C.**

Deux enjeux : stages et contrats à durée déterminée

Deux éléments semblent actuellement préoccuper le secteur des missions régionales, selon l'InterMIRE, l'association de soutien des 11 MIRE.

Premièrement, il s'agit des mesures qui concourent à la multiplication des stages. Le stage en entreprise est un outil efficace pour la réinsertion de demandeurs d'emploi fragilisés. La plupart des MIRE y ont d'ailleurs régulièrement recours. Toutefois, pour être utile au demandeur d'emploi, le stage en entreprise ne peut revêtir que deux formes. Soit il est court

(moins d'un mois) et directement lié à une perspective d'emploi, soit il est plus long, revêt un caractère formatif assuré par l'entreprise et est encadré par des professionnels de l'insertion.

Les stages qui ne respectent pas ces conditions risquent d'entraîner la constitution d'un réservoir de main-d'œuvre à bas coûts pour des entreprises peu scrupuleuses.

Dans leur forme actuelle, les stages de transition initiés par l'ex-ministre De Coninck recèlent d'ailleurs un danger de fragilisation et de paupérisation des jeunes.

Deuxièmement, à la suite notamment de l'adoption du statut unique et la disparition de la période d'essai qui en découle, le secteur observe une accentuation du nombre de contrats à durée déterminée (+ 6 % par rapport à 2013) obtenus pour leur public au détriment des contrats à durée indéterminée (- 6 % par rapport à 2013) qui constituent un gage de stabilité. Ceci tend à confirmer l'impression des MIRE d'une précarisation croissante des emplois de première qualification. ■ **A.C.**